

Guide d'utilisation des fiches sur la gestion communautaire des ressources halieutiques



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

The Locally-Managed Marine Area (LMMA) Network



Improving the practice of marine conservation



UNION EUROPÉENNE



Guide d'utilisation des fiches

sur la gestion communautaire des ressources halieutiques

Le présent manuel contient un ensemble de fiches d'information sur les principaux groupes d'espèces marines exploitées à des fins alimentaires dans les États et Territoires insulaires océaniques. Ces fiches ont été réalisées par la Communauté du Pacifique (CPS – www.spc.int/fr) en collaboration avec le Réseau d'aires marines sous gestion locale (LMMA Network) (www.lmmanetwork.org).

Conçues pour aider les communautés de pêcheurs et les personnes travaillant à leurs côtés, ces fiches contiennent des informations sur les espèces présentant un intérêt particulier, ainsi que des recommandations sur **les meilleurs moyens de gérer adéquatement** les pêcheries. La gestion communautaire suppose que les pêcheurs locaux participent de façon essentielle à la gestion des ressources halieutiques dont ils sont tributaires pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire. Pour ce faire, les pêcheurs doivent être conseillés et disposer d'informations techniques sur chaque espèce donnée.

LE PRÉSENT GUIDE CONTIENT LES CHAPITRES SUIVANTS:

1. Fiches et dépliants d'information disponibles
2. Poissons des pêcheries côtières de la région océanique
3. Engins et techniques de pêche côtière
4. Gestion des ressources halieutiques par les communautés
5. Mesures de gestion
6. Réserves marines et zones d'interdiction gérées par les communautés
7. Débats au sein des communautés de pêcheurs
8. Glossaire de termes utiles





1 Fiches et dépliants d'information disponibles

Les fiches et les dépliants énumérés ci-dessous contiennent :

1. des informations sur les principales espèces marines que l'on trouve communément dans les États et Territoires insulaires océaniques. Les différentes fiches nous renseignent sur la diversité et la répartition des espèces, leurs habitats et leurs habitudes alimentaires, leur cycle biologique et leur mode de reproduction, ainsi que sur les techniques de pêche et les mesures de gestion envisageables.
2. des informations sur des groupes d'espèces, des environnements ou des phénomènes naturels, et des méthodes de pêche qui exigent souvent des mesures de gestion particulières.

Ces vingt-neuf fiches et ces trois dépliants sont disponibles auprès de la Communauté du Pacifique, mais d'autres peuvent être réalisées sur demande. **Ce guide apporte les éléments nécessaires à la bonne utilisation des fiches et dépliants d'information.**

Les fiches d'information ne sont pas conçues pour faciliter l'identification des différentes espèces. Il convient pour ce faire de se référer à un certain nombre de publications nationales ou d'ouvrages de référence publiés par la FAO et la CPS.

Les fiches d'information

- | |
|----------------------------------------------------------|
| 1. Mérous (Épinéphélidés) |
| 2. Sigans (Siganidés) |
| 3. Empereurs (Léthrinidés) |
| 4. Perroquets (Scaridés) |
| 5. Lutjans (Lutjanidés) |
| 6. Carangues (Carangidés) |
| 7. Mulets (Mugilidés) |
| 8. Chirurgiens (Acanthuridés) |
| 9. Holothuries |
| 10. Bénitiers (Tridacnidés) |
| 11. Troca (<i>Tectus niloticus</i>) |
| 12. Crabe de palétuvier (<i>Scylla serrata</i>) |
| 13. Langoustes |
| 14. Crabe de cocotier (<i>Birgus latro</i>) |
| 15. Poulpes |
| 16. Burgau (<i>Turbo marmoratus</i>) |
| 17. Requins de récif (Carcharinidés) |
| 18. Raies |
| 19. Oursins (Echinoidés) |

- | |
|--------------------------------------------------------------|
| 20. Acanthaster pourpre (<i>Acanthaster planci</i>) |
| 21. Cigales de mer (Scyllaridés) |
| 22. Arches (<i>Anadara</i> sp.) |
| 23. Algues comestibles |
| 24. Concentrations de reproducteurs |
| 25. Mangroves |
| 26. Herbiers |
| 27. Nutriments et sédiments |
| 28. Efflorescences d'algues nuisibles |
| 29. Poissons herbivores |

Les dépliants d'information

- **La gestion communautaire des ressources**
- **Réserves marines communautaires pour la gestion des ressources halieutiques**
- **La pêche destructrice**



2 Poissons des pêcheries côtières de la région océanienne

Entre 200 et 300 espèces de poissons sont ciblées dans les pêcheries côtières de la région océanienne. Le tableau ci-contre (Dalzell and Schug, 2002¹) indique la composition moyenne des débarquements à quinze endroits de la

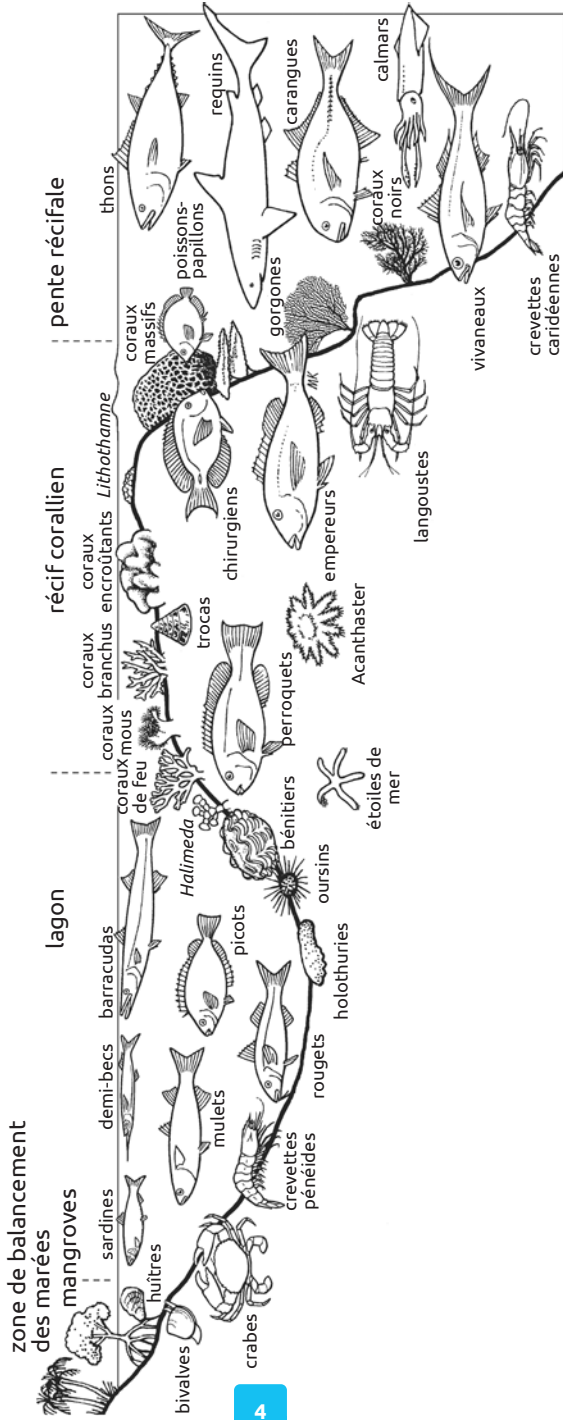
région du Pacifique occidental et central. Environ un tiers des prises totales est constitué d'empereurs (léthrinidés), de chirurgiens (acanthuridés) et de lutjans (lutjanidés).

Nom commun	Famille	Pourcentage
Empereurs	Léthrinidés	13.32
Chirurgiens	Acanthuridés	10.91
Lutjans	Lutjanidés	9.19
Carangues	Carangidés	7.19
Mérous	Épinéphélidés	6.96
Mulets	Mugilidés	6.90
Perroquets	Scaridés	6.58
Thons/Maquereaux	Scombridés	5.53
Rougets	Mullidés	3.25
Sigans	Siganidés	2.92
Poissons-soldats/marignons	Holocentridés	2.69
Barracudas, bécunes	Sphyraenidés	1.53
Poissons-bananes	Albulidés	1.36
Grondeurs	Hémulidés	0.89
Aiguillettes	Bélonidés	0.81
Balistes	Balistidés	0.74
Labres	Labridés	0.52
Blanches	Gerréidés	0.49
Demi-becs	Hemiramphidés	0.17
Chanos	Chanidés	0.15
Violons	Théraponidés	0.03
Autres		17.87

¹ Dalzell P. and Schug D. 2002. Synopsis of information relating to sustainable coastal fisheries. Technical Report 2002/04. International Waters Programme, Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), Apia, Samoa.



Profil des espèces marines représentatives évoluant dans un système lagunaire et de barrière récifale.





3 Engins et techniques de pêche côtière

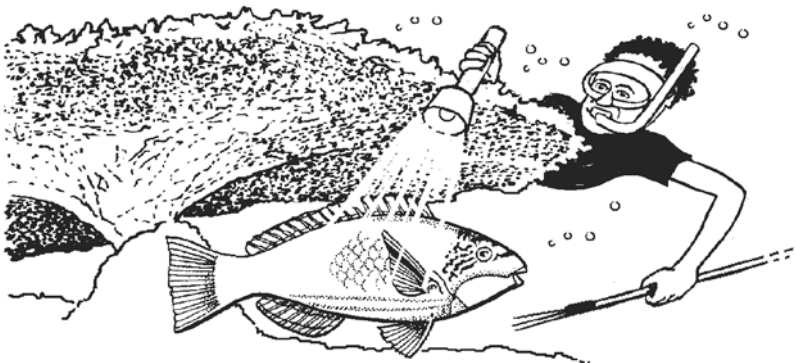
Les communautés de pêcheurs utilisent un large éventail d'engins de pêche dont les plus courants sont décrits dans le présent chapitre.

RAMASSAGE SUR LE RÉCIF

La collecte d'animaux marins et d'algues dans les lagons et sur les platiers, à marée basse, est une pratique répandue, en particulier chez les femmes et les enfants. Ils collectent ainsi de nombreuses espèces, notamment des holothuries, des oursins, des crabes, des escargots de mer, des algues, des anguilles, de petits poissons, des vers, des méduses et des poulpes. Les langoustes sont également ramassées la nuit sur le récif. La collecte d'espèces marines peut s'effectuer à la main, en creusant dans le sable ou la vase à l'aide des pieds, en retournant ou en cassant les coraux et les rochers, ou en utilisant des bâtons et des crochets pour faire sortir les poulpes, les crabes ou les poissons logés dans les recoins du récif. Certes, la quantité de ressources prélevée individuellement peut paraître négligeable, mais les dommages causés au récif et à la vie marine peuvent être considérables.

HARPON

Le harpon est utilisé de différentes manières à la surface et sous l'eau. Le harpon (javelot, sagaie) peut être lancé depuis la terre ferme ou d'un bateau ; sous l'eau, les flèches hawaïennes et les fusils sous-marins sont privilégiés. La nuit, les pêcheurs utilisent souvent des torches et des harpons pour attraper du poisson à marée basse. L'emploi de la torche électrique sous-marine moderne a eu des effets considérables sur la faune marine côtière. Certains grands poissons, tels que le perroquet, se réfugient la nuit dans les coraux pour se protéger des prédateurs, mais ils deviennent alors une proie facile pour les pêcheurs équipés de torches et de harpons, qui sont encore plus efficaces lorsqu'ils utilisent des masques, des palmes, des scaphandres autonomes, des harpons en acier et des fusils sous-marins.

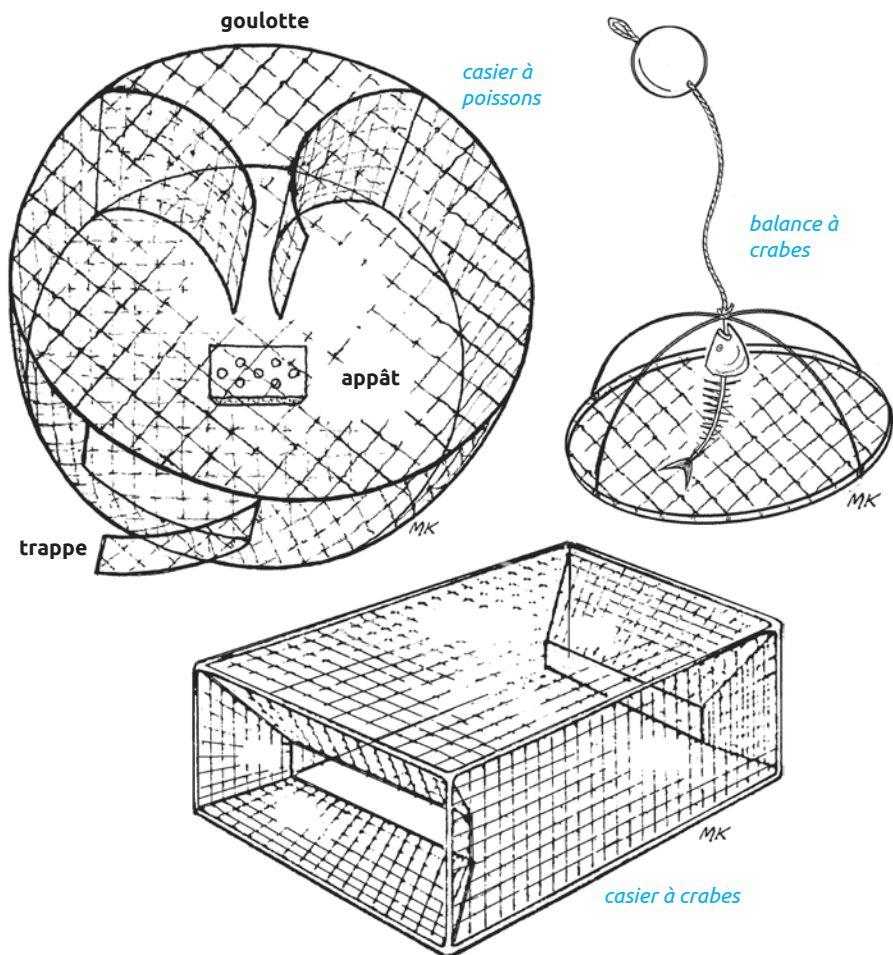




PIÈGES PORTATIFS

Les pièges en roseau, en bambou et en bois de palétuvier sont utilisés dans le Pacifique depuis des centaines d'années. Les matériaux modernes, notamment les filets synthétiques et les mailles d'acier, facilitent la fabrication de pièges et rendent leur utilisation beaucoup

plus répandue. Les pièges munis d'appâts consistent à attirer les animaux par des ouvertures coniques qui rendent ensuite toute tentative de sortie difficile. Tous ces pièges (nasses, casiers ou pots) servent à capturer diverses espèces de crabes et de poissons carnivores.



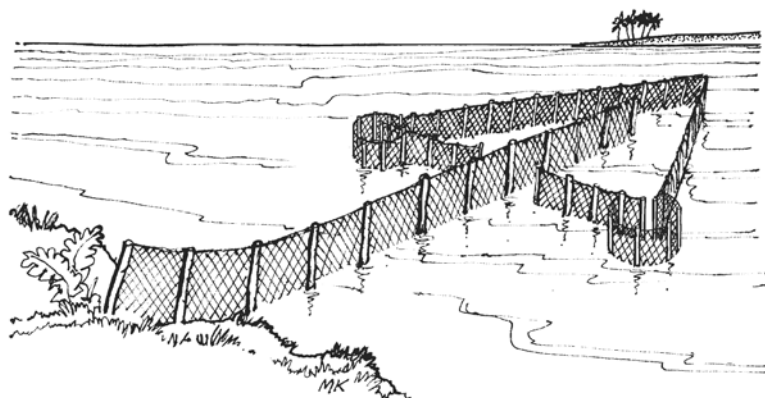


PARCS À POISSONS

Les parcs à poissons sont des pièges comptant parmi les techniques de pêche les plus anciennes en milieu communautaire. Les pièges traditionnels les plus simples utilisent les marées descendantes pour piéger le poisson dans des murets semi-circulaires ou en forme de V constitués de pierre ou de corail. Ils peuvent être installés en travers de passes et de chenaux pour capturer des poissons qui cherchent à rejoindre des eaux plus profondes à marée descendante.

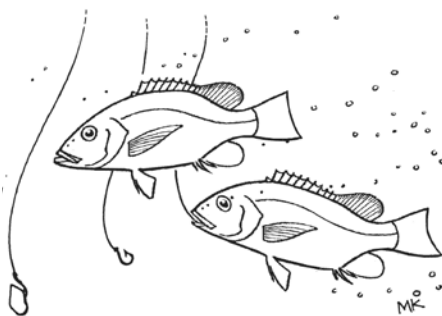
Les parcs grillagés (enclos) comportent un muret perpendiculaire au littoral et au récif

qui sert à diriger les poissons côtiers migrateurs vers un grand espace de rétention. Lorsque le poisson arrive au niveau du grillage, il le longe et arrive dans une zone de rétention dont il peut difficilement s'échapper. Ces pièges, souvent de conception traditionnelle, varient d'une région à l'autre. Au départ fabriqués en pierre ou en bloc de corail, ces parcs sont aujourd'hui constitués de matériaux modernes (grillage métallique). La facilité de fabrication et d'utilisation de ces dispositifs, par un nombre croissant de pêcheurs, a entraîné un appauvrissement des stocks de nombreuses espèces, comme le mulet.



LIGNES ET HAMEÇONS APPÂTÉS

La pêche à la ligne peut se pratiquer de différentes manières. Elle consiste simplement à utiliser une ligne munie d'un ou plusieurs hameçons appâtés et lestée lorsqu'il s'agit de capturer des poissons de fond. Les hameçons autofermants utilisés de nos jours ont une forme semblable à celle des hameçons en os ou en coquillage utilisés dans les îles du Pacifique depuis la nuit des temps.





LEURRES ET PÊCHE À LA TRAÎNE

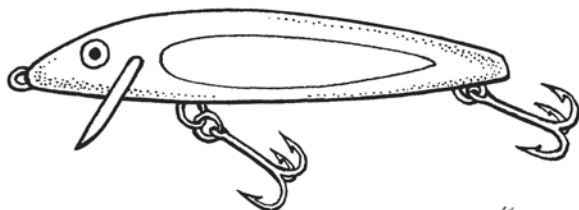
La pêche à la traîne se pratique à bord de bateaux pêchant à l'appât naturel ou au leurre dans les zones côtières pour capturer des poissons comme la carangue et le lutjan. En général, les leurres présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes pour attirer le poisson : des mouvements désordonnés lorsqu'ils sont traînés dans l'eau (pour ressembler à une proie blessée), une surface brillante ou réfléchissante et des bandelettes en plumes, en plastique, en caoutchouc ou en tissu qui donnent au leurre un mouvement ondulatoire. Au lieu de

ces leurres, des poissons argentés de petite taille, telles que des aiguillettes et des poissons volants, ou des morceaux de poissons plus gros, peuvent être enfilés sur un ou plusieurs hameçons comme appât naturel pour la pêche à la traîne.

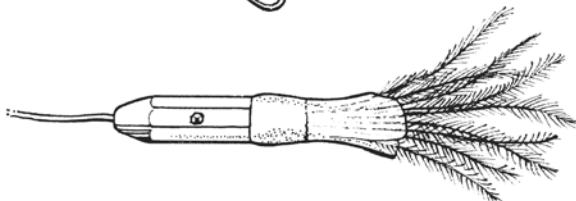
Le leurre peut également servir à pêcher au lancer. Dans ce cas, il est attaché à une ligne placée sur une canne qui est utilisée pour lancer ligne et leurre à la mer, et ensuite virer le leurre.



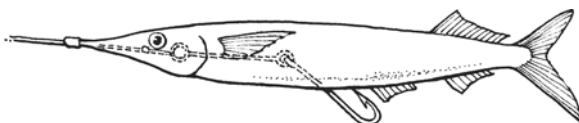
Leurre traditionnel en nacre muni d'un hameçon métallique



Leurre plongeur de type « rigide »



Leurre de type « souple »

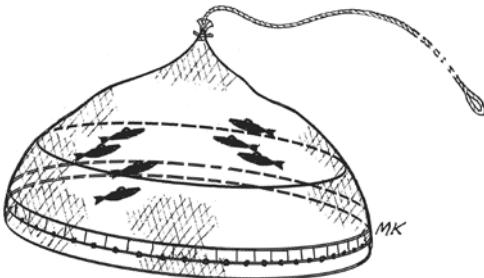


Aiguillette utilisée comme appât naturel



ÉPERVIERS

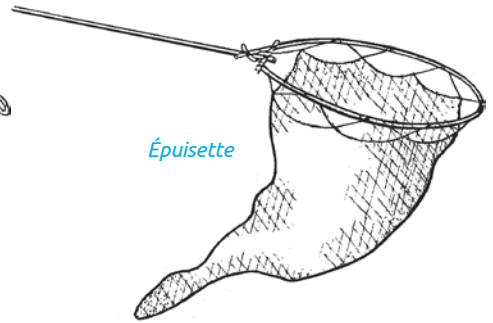
Un épervier est un filet circulaire jeté du littoral ou d'un petit bateau dans des zones de faible profondeur. Une fois lancé, il se déploie sous forme de cône circulaire (tel un parachute). Le filet lesté recouvre le banc de poissons et se referme à mesure qu'il est viré. Les prises incluent des sardines, des mullets, des sigans et des comètes.



Épervier déployé après avoir été lancé

ÉPUISETTES

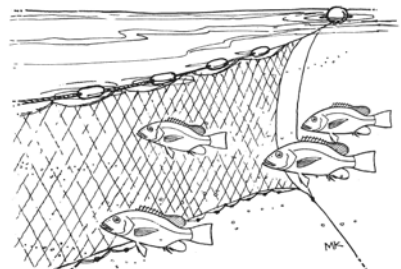
Une épuisette est constituée d'un filet conique attaché à une armature circulaire fixée à l'extrémité d'un manche. Elle est utilisée, parfois la nuit complétée par une torche, pour capturer des petits poissons et des crevettes.



FILETS MAILLANTS

Les filets maillants sont des filets maintenus verticalement dans l'eau par une série de flotteurs fixés en leur partie supérieure (ralingue flottante) et par des poids attachés en leur partie inférieure (ralingue plombée). Ces filets sont ancrés dans des eaux peu profondes afin de capturer plusieurs espèces de poissons y compris du mullet et du maquereau. Ils sont souvent fabriqués à base de nylon à filaments presque invisibles qui s'encastrent dans les opercules des poissons.

La taille du maillage des filets est conçue pour capturer des poissons particuliers répondant à une fourchette de taille bien précise ; un filet maillant mouillé adéquat et constitué d'une maille de dimension requise permet aux poissons très petits et très grands de s'échapper.

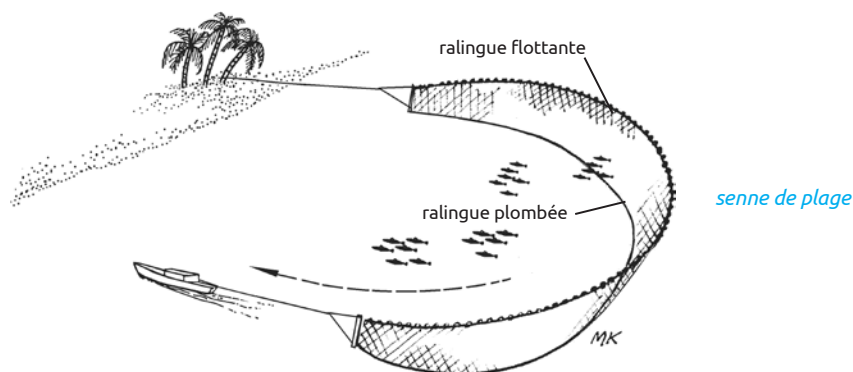




SENNES

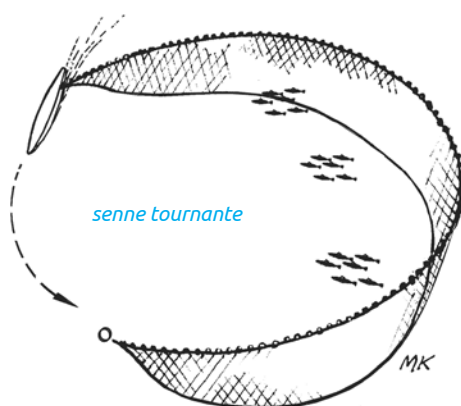
La senne (parfois appelée « senne de plage » si elle est mouillée depuis la plage) est un long filet qui permet aux pêcheurs d'encercler des bancs de poissons le long du rivage, puis de les ramener à terre. Le bas du filet est lesté pour qu'il reste au contact du fond, et le haut est muni de flotteurs pour être maintenu à la surface de l'eau. Certaines sennes de plage ont

une poche centrale pour retenir le poisson. Les façons de pêcher à la senne de plage varient mais, la plupart du temps, une extrémité du filet est ancrée sur la plage tandis que l'autre extrémité est tirée au moyen d'un bateau qui décrit un large arc de cercle en direction de la mer avant de revenir sur la plage pour virer le filet (voir illustration).



SENNES TOURNANTES

Une senne tournante est constituée d'un filet servant à entourer les poissons. En règle générale, une extrémité du filet est attachée à un flotteur et un bateau est utilisé pour mouiller le filet en décrivant un cercle autour d'un banc de poissons. Lorsque le cercle est formé, l'extrémité du filet est attachée à la proue du bateau. Le filet est alors viré lentement par l'arrière du bateau pour réduire la dimension du cercle et concentrer les poissons. L'eau est agitée pour effrayer les poissons qui se réfugient dans le filet. Le virage du filet se poursuit et les poissons sont récupérés à mesure que le filet est hissé à bord.





4 Gestion des ressources halieutiques par les communautés

L'objectif premier de la gestion des ressources halieutiques, qu'elle soit confiée aux communautés ou aux autorités nationales, consiste à assurer l'exploitation durable de la ressource. Si la gestion est concluante, les pêcheurs locaux auront la possibilité, aujourd'hui comme demain, de continuer à exploiter les produits de la mer.

L'exploitation durable des ressources halieutiques consiste à respecter le cycle biologique normal du poisson adulte pour lui donner le temps de se reproduire. Un grand nombre de petits poissons pourront alors grossir afin d'être capturés ultérieurement. L'exploitation durable vise par ailleurs à protéger les habitats comme, par exemple, les mangroves, les herbiers et les coraux dont sont tributaires les poissons et autres espèces.

L'approche globale de la gestion non seulement des poissons mais également de leur habitat est communément appelée « approche écosystémique de la gestion des pêches ». Lorsqu'elle est appliquée par les communautés de pêcheurs, on parle d'approche écosystémique en milieu communautaire, c'est à-dire que les ressources halieutiques sont gérées dans un contexte écosystémique par les communautés locales de pêcheurs en collaboration avec les autorités et d'autres partenaires.

Il convient de souligner que la gestion halieutique est principalement une affaire de gestion de l'activité humaine. Elle consiste souvent à empêcher les pêcheurs de capturer trop de poissons, d'utiliser des méthodes de pêche destructrices et de nuire à l'environnement marin.

Les communautés doivent utiliser toutes les informations à leur disposition pour gérer leurs ressources halieutiques. Des données scientifiques peuvent être obtenues auprès des conseillers communautaires, des services des pêches nationaux, d'organisations non gouvernementales telles que le Réseau d'aires marines sous gestion locale, et d'organisations régionales comme la CPS. Toutefois, avant tout, les communautés doivent tirer parti des connaissances des pêcheurs locaux qui, très souvent, savent où et quand le poisson se reproduit. Il est probable qu'ils sachent également quelles techniques de pêche nuisent aux pêcheries et à l'environnement marin.

De nombreuses techniques (ou « outils ») sont disponibles pour gérer les ressources halieutiques et certaines d'entre elles sont énumérées au chapitre 5. Les communautés de pêcheurs de la région océanienne utilisent un bon nombre de ces techniques depuis des centaines d'années.

Quels que soient les outils de gestion utilisés, il est indispensable de déterminer s'ils répondent aux objectifs fixés. Pour une communauté, la meilleure manière de s'en assurer consiste à déterminer dans quelle mesure les outils de gestion contribuent à améliorer les captures ou à assurer leur exploitation dans la durée dans les zones protégées.

Par conséquent, il est impératif d'apporter des réponses à certaines questions, comme :

- **La réserve marine répond-elle aux objectifs pour lesquels elle a été mise en place ? Le nombre de poissons est-il en augmentation ?**
- **L'interdiction de pêcher au filet entraîne-t-elle une augmentation du nombre de poissons ?**
- **L'interdiction de pêcher certaines espèces entraîne-t-elle une augmentation du nombre de poissons ?**



Si les mesures de gestion adoptées par les communautés de pêcheurs ne donnent pas les résultats escomptés, d'autres dispositions doivent être adoptées. Les experts halieutes parlent de « gestion adaptative » qui consiste à essayer une série de mesures de gestion pratiques et à vérifier ensuite leur efficacité. Si celles-ci se révèlent inefficaces, elles doivent être modifiées ou remplacées par d'autres mesures, qui devront, elles aussi, être mises à l'épreuve.



Les communautés de pêcheurs veulent avant tout savoir si les mesures de gestion permettront, à court ou à long terme, une augmentation des prises dans les zones de pêche locales. Les mesures les plus élémentaires portent sur les taux de capture et la taille des poissons (voir points e et f du chapitre 7).

Les taux de prise désignent la quantité de poissons capturés pendant une période donnée ou encore le laps de temps requis pour capturer certaines quantités de poissons comme, par exemple, un chapelet de poissons, un panier de bénéitiers ou une quantité donnée de langoustes.

Si la durée de la pêche augmente, le nombre de poissons diminue probablement et la gestion n'est pas efficace. **Dans ce cas, des mesures de gestion différentes ou supplémentaires doivent être prises.**

Si la durée de la pêche reste stable, le nombre de poissons reste probablement inchangé. **Dans ce cas, l'adoption de certaines mesures de gestion corrigées ou supplémentaires peut être envisagée.**

Si la durée de la pêche diminue, le nombre de poissons et d'autres espèces augmente probablement. **Dans ce cas, les mesures de gestion adoptées sont sans doute efficaces.**

Cette évaluation fondée sur des informations fournies exclusivement par les pêcheurs locaux est parfois appelée « gestion sans données » puisqu'elle ne repose pas sur des enquêtes, à la fois longues et souvent onéreuses, menées par des experts halieutes.



5 Mesures de gestion

Les mesures de gestion des pêches englobent les règlements adoptés par les services des pêches nationaux ainsi que les règles élaborées par une communauté donnée afin de tenter d'assurer l'exploitation durable de la ressource et de veiller à ce que les stocks halieutiques continuent, à l'avenir, de répondre aux besoins alimentaires. Un large éventail de mesures pourrait servir à protéger les différentes espèces dont certaines sont énumérées ci-dessous.

Toutes les mesures ne conviennent pas à toutes les espèces. Pour choisir les options de gestion appropriées à chaque espèce particulière, il convient de se référer à la fiche d'information qui lui est consacrée.

- **Limitation de l'activité de pêche:** règlement qui limite le nombre de pêcheurs ou la durée de l'activité de pêche; par exemple, autoriser la pêche uniquement à certains membres d'une communauté particulière.
- **Limitation du type ou de l'efficacité de l'engin de pêche utilisé:** règlement qui limite le nombre de pêcheurs ou la durée de l'activité de pêche; par exemple, autoriser la pêche uniquement à certains membres d'une communauté particulière.
- **Limitation des captures:** règlement qui limite les prises (ou fixe des quotas) en fonction du nombre ou du poids des poissons pêchés; par exemple, imposition de restrictions appliquées aux prises de trocas dans certains pays.
- **Limite de taille minimale:** règlement qui définit la taille minimale des poissons capturés pouvant être conservés, en vertu du principe général selon lequel un poisson doit pouvoir se reproduire au moins une fois avant d'être capturé.
- **Limite de taille maximale:** règlement qui définit la taille maximale des poissons capturés pouvant être conservés, en vertu du principe général selon lequel les femelles de grande taille produisent un nombre d'œufs plus élevé ou que les poissons trop gros ont une valeur inférieure à celle de poissons plus petits.
- **Rejet des crustacés femelles en phase de reproduction:** règlement qui oblige les pêcheurs à rejeter à la mer les femelles ovigères (portant des œufs) afin de leur permettre de se reproduire.
- **Fermeture de zones de pêche et interdictions saisonnières:** règlement qui interdit la pêche pendant des périodes ou des saisons particulières, ou dans des zones particulières, ou une combinaison des deux; par exemple un site de concentration de reproducteurs pourrait être frappé de fermetures saisonnières.
- **Réserves marines (zone d'interdiction permanente):** zone dans laquelle toute activité de pêche est interdite; cette mesure présente notamment l'avantage de contribuer à l'augmentation du nombre de poissons qui ont par ailleurs la possibilité de croître et de se reproduire; une communauté de pêcheurs s'attend en général à ce qu'une interdiction de la pêche dans une partie de sa pêcherie traditionnelle finisse par entraîner une augmentation des prises de poissons dans les zones adjacentes. Le chapitre 6 est consacré aux réserves marines.

Il est important de souligner que ces mesures ne seront efficaces que si la population s'engage à respecter les règles de gestion et que les autorités communautaires veillent à les faire appliquer.

Dans la plupart des pêcheries, il faudra sans doute combiner certaines des règles et des mesures de gestion susmentionnées afin d'assurer l'exploitation durable des stocks halieutiques.



6 Réserves marines et zones d'interdiction gérées par les communautés

Étant donné que l'établissement de réserves, d'aires marines protégées et de zones d'interdiction a été décidé ou envisagé par de nombreuses communautés insulaires du Pacifique, il constitue un cas particulier examiné dans le présent chapitre. Toutefois, la mise en place de zones d'interdiction n'est qu'une des nombreuses mesures de gestion pouvant être adoptées pour protéger les stocks halieutiques; elle ne protège pas toutes les espèces marines avec la même efficacité.

Cependant, la mise en place de zones d'interdiction permet de protéger de nombreux végétaux et animaux (la biodiversité) sur un périmètre donné abritant des habitats de poissons, des écosystèmes ainsi que des espèces qui en sont tributaires. Cela dit, la population locale qui consomme des produits de la mer au quotidien se demande avant tout si la réserve peut permettre de pêcher davantage dans les pêcheries locales environnantes.

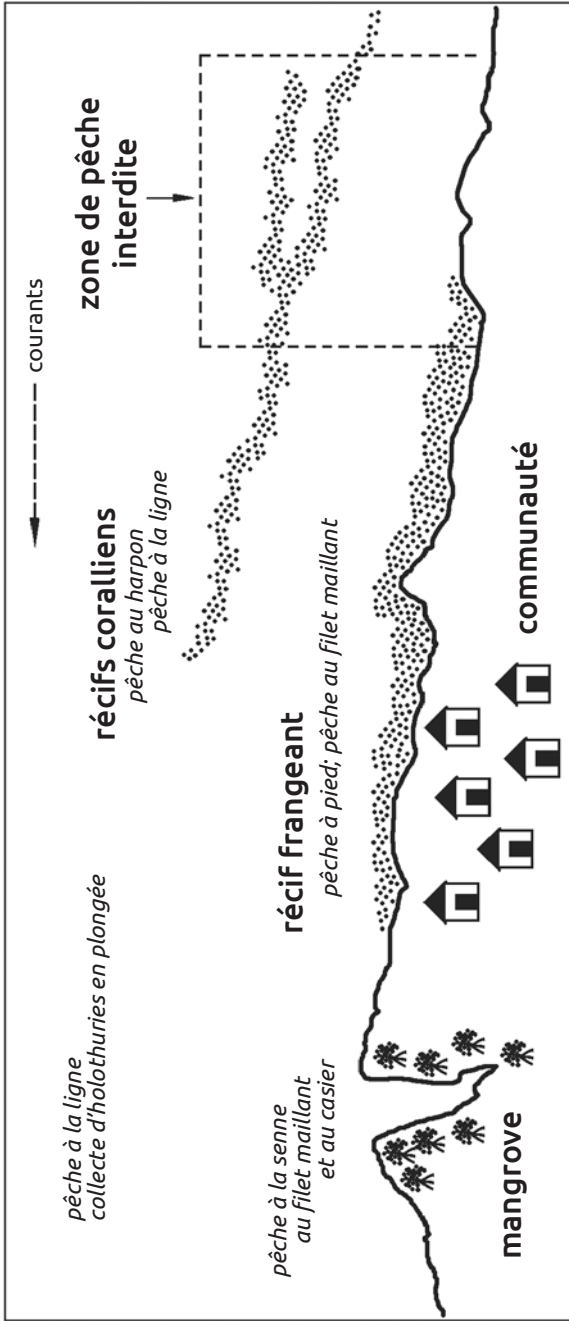
L'efficacité d'une réserve marine dépend de plusieurs facteurs, dont sa taille et son emplacement, ainsi que les espèces à gérer. En règle générale, il convient de prendre les points suivants en considération:

- Pour les espèces très mobiles telles que le mullet, une petite réserve ne servira à rien;
- Pour les espèces se déplaçant vers des zones de frai distantes, une petite réserve locale ne les protégera pas de la surexploitation alors qu'ils rejoignent, ou intègrent, les concentrations de reproducteurs;
- Pour certaines espèces dont le stade larvaire dérivant est de courte durée (par exemple, le troca), la reproduction aboutit à la naissance de juvéniles qui, selon toute vraisemblance, se répartissent dans la réserve et les zones de pêche adjacentes. En d'autres termes, même des petites réserves marines locales peuvent contribuer efficacement à la constitution de populations locales, en particulier si la réserve est positionnée de telle sorte que le courant emporte les larves vers la zone de pêche;
- Pour les espèces dont le stade larvaire est de longue durée (par exemple, les langoustes), la reproduction aboutit à la naissance de juvéniles qui, selon toute probabilité, se répartissent dans des zones situées à une certaine distance de la réserve et des zones de pêche locale. En d'autres termes, les réserves locales ne contribuent peut-être pas efficacement à la constitution de populations locales de cette espèce. Ces réserves peuvent être avantageuses à une échelle nationale ou régionale plus large, en particulier si un grand nombre de réserves sont réparties le long du littoral.



Zones gérées

Une zone gérée renferme les ressources devant être gérées. Dans de nombreux cas, elle désigne des pêcheries traditionnelles appartenant à une communauté et, souvent, la zone sur laquelle une ou plusieurs communautés locales exercent un certain contrôle.



Une zone gérée est représentée schématiquement ci-dessus, avec ses principales caractéristiques, à savoir une mangrove, un récif frangeant, un récif corallien et plusieurs zones de pêche. La zone gérée peut éventuellement inclure une zone d'interdiction. Il convient de constater que cette zone d'interdiction est aménagée de manière à ce que le courant disperse les petits organismes flottants (larves) de la zone interdite vers la zone de pêche.



7 Débats au sein des communautés de pêcheurs

Le présent chapitre sert à orienter les débats sur un certain nombre de questions au sein des communautés de pêcheurs. Ces discussions revêtent une importance capitale au regard des différentes approches de la gestion communautaire des ressources afin de s'assurer que les savoirs traditionnels et locaux sont utilisés à bon escient. Cette approche permet également aux communautés de pêcheurs de s'« approprier » la gestion des ressources halieutiques.

a) Quel est le nom usuel de cette espèce ?

Les noms usuels peuvent varier d'un endroit à l'autre dans un même pays. Il est important de s'assurer que chacun fait référence à la même espèce ou au même groupe d'espèces. Il peut être utile, pendant les réunions, d'avoir sous la main certaines illustrations ou photographies des différentes espèces.

b) Une réglementation nationale s'applique-t-elle à ces espèces ?

La réglementation nationale prime sur les règlements adoptés par les communautés. Il est important de connaître toutes les réglementations en vigueur et de s'assurer que les communautés de pêcheurs en ont également connaissance. Les règlements adoptés par les communautés de pêcheurs ne doivent en aucun cas enfreindre ou contredire les lois et les réglementations en vigueur à l'échelon national.

c) Quelle est la zone de pêche correspondant à cette espèce (ou ce groupe d'espèces) ?

La zone de pêche devrait être consignée sur un croquis cartographique de la zone gérée (ou que l'on souhaite gérer) indiquant les points d'intérêt tels que les récifs et les particularités du littoral. Un croquis cartographique, incluant de nombreuses caractéristiques, est illustré dans l'encadré. Prenez note des zones affectées par l'action de l'homme (ensablement, décharge et pollution), au sein ou en dehors de la communauté.

d) La communauté contrôle-t-elle ses pêcheries ?

Certaines communautés exercent un contrôle traditionnel sur les zones de pêche adjacentes. Dans le cas contraire, certains pays, comme les Tonga, ont mis en place des aires marines spécialement gérées afin de permettre aux communautés d'administrer leurs pêcheries.

e) Comment les taux de capture (par jour ou par sortie) ont-ils évolué au cours des dix dernières années ?

Il est important de mesurer l'évolution des taux de capture. Par exemple, combien de temps fallait-il pour pêcher un panier ou un chapelet de poissons, il y a dix ans et il y a cinq ans ? Quel était le taux de capture par rapport à aujourd'hui ? De manière très générale, si un pêcheur passe deux fois plus de temps aujourd'hui à capturer la même quantité de poissons que par le passé, il y a fort à parier que le stock a atteint son niveau maximum d'exploitation. S'il y consacre deux fois plus de temps, le stock est très probablement surexploité.

f) Comment la longueur des poissons a-t-elle évolué au cours des dix dernières années ?

L'activité de pêche contribue en général à la capture de poissons de grande taille. Si la taille moyenne (ou habituelle) d'une espèce particulière diminue, il est probable que cette espèce fasse l'objet d'une exploitation intensive, voire excessive. Des mesures de gestion sont donc indispensables pour la protéger.



g) Quelles sont les techniques de pêche utilisées par les pêcheurs au sein de la communauté ?

Les pêcheurs peuvent utiliser des techniques différentes de celles décrites globalement dans les fiches d'information. Ces techniques ne nuisent-elles pas aux stocks et à l'environnement marin ?

h) L'espèce se reproduit-elle à une saison ou à un endroit particulier ?

Les membres de la communauté sont peut-être en mesure de répondre à cette question. L'information obtenue servira à gérer les pêcheries, par exemple en réduisant ou en interdisant la pêche à certaines périodes de l'année ou à certains endroits.

i) Quelles mesures peuvent être adoptées pour assurer une exploitation plus durable de l'espèce ?

Les membres de la communauté peuvent préciser l'adoption de certaines mesures de gestion. Ces suggestions, ainsi que les différentes options consignées dans les fiches d'information, doivent être débattues.

j) La communauté de pêcheurs est-elle suffisamment motivée et dotée des capacités nécessaires pour adopter des mesures de gestion visant l'exploitation durable de la ressource halieutique et le bien-être des générations futures ?

Les trois ingrédients du succès de la gestion des pêches en milieu communautaire sont la prise de conscience, la responsabilité et l'action. En d'autres termes, une communauté de pêcheurs doit être consciente des problèmes de ses pêcheries, assumer ses responsabilités et mener des actions indépendantes d'une grande efficacité.

k) La communauté de pêcheurs est-elle disposée à faire appliquer les règlements de gestion qu'elle adopte ?

Le succès d'une gestion des pêches en milieu communautaire est largement tributaire de la capacité des membres de la communauté d'appliquer les règlements adoptés en matière de gestion. Comment réagissent la communauté ou ses responsables lorsque les règles de gestion qu'ils ont adoptées ne sont pas respectées ?





8 Glossaire de termes utiles

Bien que les fiches d'information comportent peu de termes techniques, les définitions ci-dessous peuvent être utiles au lecteur.

adulte: stade de maturité dans le cycle biologique d'une espèce.

appareil respiratoire sous-marin: appareil (scaphandre autonome ou narguilé par exemple) qui permet d'alimenter en air ou en gaz un plongeur.

approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches: gestion des ressources halieutiques par les communautés locales dans un contexte écosystémique (y compris les pêcheurs, les poissons et leurs habitats) en collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires. Ce type de gestion porte également sur les activités menées à terre (telles que l'agriculture et l'élevage), qui ont une incidence sur l'environnement marin.

ciguatera: intoxication résultant de l'ingestion de poissons qui ont accumulé des toxines dans leur organisme en se nourrissant de micro-algues d'un type particulier (phytoplancton) associées aux récifs coralliens. Une bande dessinée visant à sensibiliser les communautés au problème de la ciguatera dans le Pacifique figure à la fin du présent chapitre.

concentration de reproducteurs ou de frai: rassemblement d'un seul type de poissons, en nombres particulièrement élevés, aux fins de reproduction. De nombreuses concentrations se forment au même endroit et au même moment chaque année. Les exemples les plus connus portent sur certaines espèces de mérous et de lutjans, mais de nombreux poissons-chirurgiens, sigans, perroquets et labres se concentrent également pour se reproduire.

durable: qualifie une activité (en l'occurrence la pêche) pouvant être exercée indéfiniment.

écosystème: système contenant des végétaux et des animaux (êtres humains compris) qui interagissent et entretiennent également certains rapports avec certains composants non vivants de l'environnement.

espèce: groupe d'êtres vivants parmi lesquels les individus sont, à de nombreux égards, les mêmes et peuvent se reproduire entre eux.

frai ou ponte: ponte des œufs par la femelle des poissons; émission de spermatozoïdes par le mâle.

frayère: lieu de rassemblement d'une concentration de reproducteurs.

gestion communautaire de la pêche: régime aux termes duquel une communauté assume, en général avec l'aide des autorités ou d'organisations non gouvernementales, la gestion de ses stocks halieutiques et de l'environnement côtier.

habitat: endroit où évolue naturellement un animal comme le poisson ou le bénéitier.

habitats clés (ou essentiels): habitats les plus importants du cycle biologique des espèces; ils peuvent inclure les nurseries et les zones de frai tels que les estuaires, les mangroves, les herbiers et les récifs.

juvénile: jeune individu qui n'est pas encore capable de se reproduire.

larve: chez les espèces marines, minuscules organismes flottants situés entre l'œuf et le juvénile.

narguilé: dispositif servant à approvisionner en air les plongeurs qui n'utilisent pas de scaphandres autonomes.



nom scientifique: nom d'une espèce qui est le même dans tous les pays et toutes les langues. Il est composé de deux parties: le nom du genre (ce groupe d'individus partageant certains traits communs) et le nom de l'espèce (individus partageant de nombreux traits communs au sein du même genre). Par exemple l'holothurie blanche à mamelles (*Holothuria fuscogilva*) et l'holothurie noire à mamelles (*Holothuria whitmaei*) sont suffisamment semblables pour appartenir au même genre, mais suffisamment différentes pour être considérées comme des espèces distinctes.

œufs: cellules produites par une femelle qui peuvent se multiplier jusqu'à former un individu lorsqu'elles sont fécondées par du sperme.

pêche de subsistance: activité de capture de poissons destinés à être partagés et consommés directement par les familles des pêcheurs et les membres de la communauté au lieu d'être vendus.

pêche destructrice: pêche nuisible aux stocks de poissons (captures dans les concentrations de reproducteurs, ou les rassemblements de frai) ou à l'environnement marin (destruction du corail pour capturer des petits poissons, ou utilisation de poisons ou de dynamite pour capturer les poissons).

pollution (marine): introduction directe ou indirecte par l'homme dans l'océan de toute substance nuisant à l'environnement marin.

propriété coutumière de zones marines: contrôle juridique, coutumier ou de facto exercé par la population autochtone sur les domaines maritime et terrestre ainsi que des ressources.

règle communautaire: règle (semblable à celles imposées à l'échelon national) approuvée par une communauté de pêcheurs qui veille également à ce qu'elle soit strictement respectée.

réseau trophique: ensemble de chaînes alimentaires reliant entre eux végétaux et animaux.

réserve marine (ou zone d'interdiction): zone dans laquelle aucune activité de pêche n'est autorisée.

scaphandre autonome: dispositif constitué d'une bouteille d'air (ou bloc), d'un détendeur et d'un embout buccal (ex.: aqualung).

sperme: substance produite par un mâle capable de féconder les œufs produits par une femelle.

surexploitation ou surpêche: pêche ou exploitation d'une population (poissons, benthiques, crabes et autres) à un rythme non viable, entraînant une baisse continue des captures au fil du temps.

unisexuée: qualifie une espèce dont les sexes sont séparés. Les individus de cette espèce sont soit mâles soit femelles pour toute la durée de leur existence.

zone d'interdiction (ou réserve marine): zone dans laquelle aucune activité de pêche n'est autorisée.

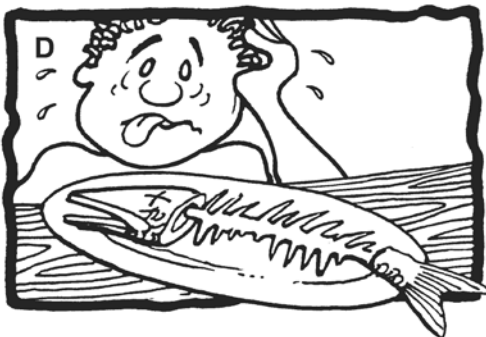
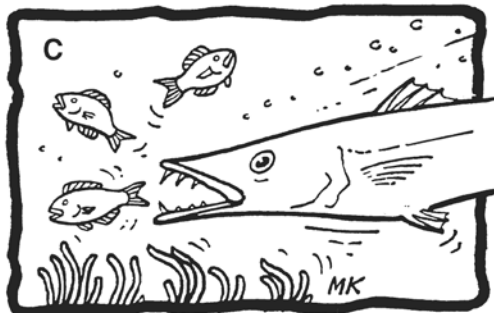
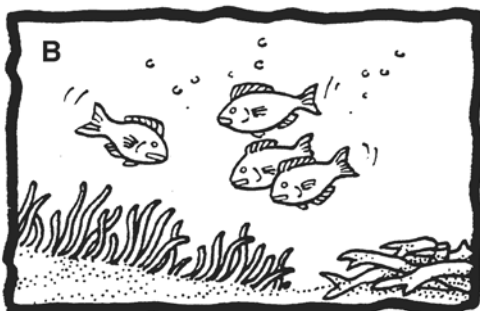
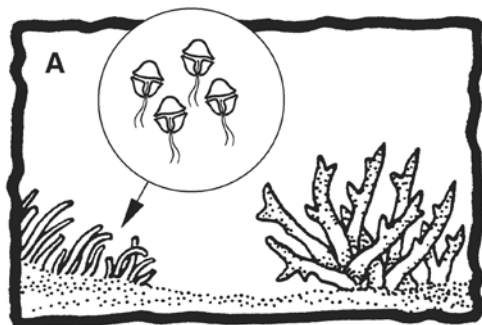
zone gérée: zone renfermant les ressources devant être gérées, correspondant souvent à l'aire traditionnelle contrôlée par une ou plusieurs communautés locales.

zones humides: zones balayées par les marées qui contiennent de l'eau ou en sont saturées, comme, par exemple, les marais salés et les forêts de palétuviers.

zone marine protégée: zones marines aménagées au titre du droit ou d'autres moyens efficaces afin d'assurer certains degrés de préservation et de protection d'une biodiversité marine, de ressources et d'habitat de première importance. La pêche peut être réglementée et pourrait être interdite à certains endroits ou dans la totalité de la zone marine protégée. Dans certains États et Territoires insulaires océaniques, le terme est souvent utilisé de manière imprécise pour désigner les zones d'interdiction dans lesquelles la pêche n'est pas autorisée.



Séquence d'événements d'une intoxication ciguatérique:



- A. Un végétal minuscule** (des dinoflagellés) apparaît sous forme de pellicule sur les coraux et les algues.

En règle générale, ces dinoflagellés ne sont pas abondants, mais ils se multiplient à une vitesse incroyable lorsque les niveaux de nutriments sont élevés. Ces derniers augmentent naturellement pendant la saison humide, avec le ruissellement en provenance des terres et lors des cyclones, lorsqu'ils proviennent des littoraux et des récifs coralliens endommagés.

Les quantités de nutriments augmentent également lorsque les eaux usées et les engrais agricoles pénètrent les eaux côtières.

- B. Les petits poissons** se nourrissent des minuscules plantes qui contiennent le poison.

- C. Les poissons de plus grande taille** se nourrissent des poissons de plus petite taille de sorte que la substance toxique s'accumule et atteint des niveaux dangereux chez certains gros poissons.

- D. Les consommateurs** de ces poissons présentent les symptômes suivants : picotements, engourdissements, douleurs musculaires et inversion des sensations de chaud et de froid (les objets froids sont chauds au toucher). Dans certains cas graves, l'intoxication peut entraîner des troubles respiratoires mortels.



Pacific
Community

Communauté
du Pacifique

Ce guide et les fiches d'information connexes ont été élaborés par Michael King sur la base des observations et des informations reçues de Mike Batty, Lindsay Chapman, Ian Bertram, Hugh Govan, Simon Albert, Etuati Ropeti, Being Yeeting, Kalo Pakoa, Aymeric Desurmont, Jean-Baptiste Follin, Maria Sapatu, Simon Foale, Ron Vave, Toni Parras, Jovelyn Cleofe, Alifereti Tawake, Chito Dugan, Michael Guilbeaux, Helen Sykes, Wendy Tan et Magali Verducci.

Guide : photo de couverture de Matthieu Juncker ; autres photos par Etuati Ropeti, Franck Magron et Pierre Boblin ; illustrations par Michael King.

Fiches d'information : illustrations en couleur par Les Hata, Rachel O'Shea et Hazel Adams, dessins au trait par Michael King.

Mise en page : Jean-Baptiste Follin, CPS



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

BP D5 • 98848 NOUMÉA CEDEX • NOUVELLE-CALEDONIE

Téléphone: +687 26 20 00

Fax: +687 26 38 18

Courriel: spc@spc.int



<http://www.spc.int>

The Locally-Managed Marine Area (LMMA) Network



Improving the practice of marine conservation

Courriel: info@lmmnetwork.org



<http://www.lmmnetwork.org>